

---

N° 12677. CONVENTION (N° 136) CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INTOXICATION DUS AU BENZÈNE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION, GENÈVE, 23 JUIN 1971<sup>1</sup>

---

RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :*

23 avril 1980

TCHÉCOSLOVAQUIE

(Avec effet au 23 avril 1981.)

---

N° 14862. CONVENTION (N° 138) CONCERNANT L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION À L'EMPLOI. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 26 JUIN 1973<sup>2</sup>

---

RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :*

23 avril 1980

BULGARIE

(Avec effet au 23 avril 1981.)

*Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du Travail le 16 mai 1980.*

---

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 885, p. 45, et annexe A des volumes 894, 936, 945, 958, 965, 974, 990, 996, 1031, 1035, 1038, 1046, 1050 et 1141.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 1015, p. 297, et annexe A des volumes 1026, 1041, 1046, 1050, 1081, 1098, 1126, 1136, 1138 et 1141.